



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS D'ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS « LES PITCHOUNS »



Présentation :

Centre de loisirs « les Pitchouns »

Rue Lucie et Raymond Aubrac
34570 Murviel Lès Montpellier
centredeloisirs@murviel.fr
0467476865 / 0643532974

L'accueil de loisirs Les Pitchouns est une infrastructure communale. Elle est agréée par les services de la DRAJES jeunesse et sport et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI, pour les moins de 6 ans).

Nous accueillons les enfants dès leur entrée en maternelle jusqu'à la fin du CM2 (de 3 à 12 ans).

L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire de Murviel-lès-Montpellier. Il accueille les enfants avant (accueil du matin), pendant (restauration scolaire) et après (accueil du soir) l'école.

L'accueil extrascolaire se déroule les mercredis (toute la journée) et les vacances scolaires (sauf fermetures annuelles citées plus bas).

L'équipe d'animation :

ORGANIGRAMME ALE/ALP DE MURVIEL LES MONTPELLIER

Mairie de Murviel Lès Montpellier

Maire : Mme Touzard
Elue à l'enfance : Mme Bonnecuelle
DGS : Mr Camilleri

Coordinatrice enfance-jeunesse :

Mme Amélie Delarbre

Directrice centre de loisirs :

Mme Camille San Nicolas

Adjointe de direction :

Mme Audrey Lidouren

Equipe de restauration scolaire :

Mmes Claire Fabre et
Valérie Gonnart

Equipe ménage :

Mmes Sabine Grobs,
Elodie Tarroux,
Noura Alaoui.

Equipe d'animation :

Mmes Chhanary Dang, Emmanuelle
Navarro, Mélanie Delcroix, Sabine
Grobs, Lucie Richarte
et Mr
Dorian Seignovert
+ Stagiaires et vacataires.

ATSEM :

Mmes Anne Dubois,
Sophie Fenouillet,
Fatima Hébert,

L'accueil et l'accompagnement des enfants sont assurés par une équipe professionnelle, qui participe par son action, à la conduite du projet éducatif de la ville :

Projet éducatif et pédagogique :

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été validé. Il est représentatif de la politique murvielloise pour l'enfance et la jeunesse, face aux instances de réglementation (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF).

Les différents objectifs éducatifs, définis par les élus, sont :

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant
- Permettre l'acquisition de toutes les compétences psychosociales nécessaires pour vivre sereinement ensemble
- Eduquer à l'éco-citoyenneté et à la protection de l'environnement.

(Projet éducatif et projet pédagogique disponibles au centre de loisirs)

Santé, hygiène et sécurité :

L'équipe ne pourra administrer des médicaments aux enfants de sa propre initiative ou sur demande des parents. **Une ordonnance doit être fournie** avec tout traitement médical, de façon à pouvoir être pris pendant le temps d'accueil au centre de loisirs. De plus, Il est interdit aux enfants d'avoir des médicaments sur eux.

Les régimes alimentaires stricts font obligatoirement l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Sans, ce document, l'enfant ne peut être accepté au restaurant scolaire.

La responsabilité sanitaire revient à la directrice de la structure. Celle-ci peut ainsi refuser l'accès de l'accueil de loisirs aux enfants suspectés ou atteints de maladie contagieuse ou ne pouvant justifier être à jour de leurs vaccinations.

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence. Les familles seront directement prévenues. Une déclaration d'accident pourra être établie selon la gravité.

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

Objets personnels et de valeur

Pour des raisons pratiques, il est conseillé aux familles de marquer l'ensemble des affaires au nom de l'enfant.

L'équipe incite fortement les enfants à ne pas venir avec des objets de valeurs sur la structure. Téléphones portables, montres connectées et consoles de jeux sont formellement interdits.

Les cartes Pokémon créent de nombreux problèmes entre les enfants (Dispute, échange non valable, prêt/don, etc..). Il est de ce fait, fortement déconseillé que les enfants les apportent pendant les temps d'accueil.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration et/ou de vol de ces objets.

Les mercredis et les vacances, il est demandé aux familles de fournir une casquette ainsi qu'une gourde d'eau. Il est préférable de ne pas mettre de vêtements de valeur car les enfants peuvent réaliser des activités salissantes.

Sanctions :

Les règles de vie sont rappelées aux enfants en début de chaque année scolaire. L'équipe signifiera la violation éventuelle de l'une de ces règles aux enfants concernés. Elle apportera une réponse mesurée et adaptée au comportement. La sanction se voudra avant tout éducative.

Ces règles sont basées sur le respect du personnel ainsi que des autres enfants, des locaux, du matériel mis à leur disposition. Elles ont également pour objectif d'assurer la sécurité de chacun.

Si un enfant devait ne pas respecter ces règles, les parents seraient prévenus et/ou convoqués par la direction.

En cas de comportement grave et/ou de violations répétées de ces règles, une gradation des sanctions sera mise en place :

- Envoi d'un courrier aux parents prévenant d'une menace d'exclusion
- Exclusion d'une semaine de tous les services péris et extrascolaires.

Est considéré comme comportement grave :

- Acte de violence verbale ou physique auprès des autres enfants ou adultes
- Acte de harcèlement
- Acte d'humiliation
- Mise en danger d'autrui

De plus, dans le cas où les parents ne respecteraient pas ce règlement intérieur, le centre de loisirs se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Vous avez la possibilité de contester la décision de renvoi auprès de la Mairie.

Journée type de l'enfant



La vie de votre enfant aux écoles de Murviel-lès-Montpellier

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
7h15 / 8h30	Accueil du matin <i>Accueil des enfants jusqu'à 8h15</i>		<i>Ouverture du centre de loisirs à 7h30 (8h pendant les vacances)</i> Centre de loisirs sur inscription OBLIGATOIRE <i>+ le goûter fourni</i> <i>Le centre de loisirs a un nombre de places limité. En cas d'inscription tardive, nous ne pouvons pas garantir de places disponibles</i>	Accueil du matin <i>Accueil des enfants jusqu'à 8h15</i>		Accueil périscolaire: Accueil du matin : 7h15-8h30: Arrivée échelonnée au centre de loisirs jusqu'à 8h15. Temps d'accueil libre et activités encadrées Accueil du soir : 16h30-18h30 : Accueil des parents en fonction de leur arrivée jusqu'à 18h30 Temps d'accueil libre (jeux dans la cour en fonction de la météo, activités encadrées au centre de loisirs...) Temps de goûter pour les maternels : Départ à partir de 17h Fermeture des portes à 18h30 Inscriptions via le portail famille Tarif en fonction du QF	
8h30-8h35 / 12h	Classe	Classe		Classe	Classe		Centre de loisirs : Mercredis : 7h30-18h30 Vacances scolaires : 8h-18h30 Fermeture : vacances Noël et 3 semaines en été Possibilité d'inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas via le portail famille Accueil des enfants de 3 à 10 ans Activités variées selon un programme d'activités Sieste pour les petits
12h/ 13h50	Restauration scolaire sur inscription obligatoire			Restauration scolaire sur inscription obligatoire			
14h/ 16h30-16h35	Classe	Classe		Classe	Classe		
16h30 / 18h30	Accueil du soir <i>départ échelonné</i> <i>goûter fourni uniquement pour les maternels</i> sur inscription obligatoire			Accueil du soir <i>Départ échelonné</i> <i>goûter fourni uniquement pour les maternels</i> sur inscription obligatoire			
INSCRIPTION VIA LE PORTAIL FAMILLE : logiciel-enfance.fr Se renseigner auprès du centre de loisirs							
Centre de loisirs « Les Pitchouns » - Rue Lucie et Raymond AUBRAC - 34570 Murviel-lès-Montpellier Tél. : 04.67.47.68.65 / 06.43.53.29.74 - centredeloisirs@murviel.fr							
Contacts : Directrice de l'accueil de loisirs péris et extrascolaire - Camille SAN NICOLAS / Directrice adjointe de l'accueil de loisirs - Audrey LIDOUREN							

Le centre de loisirs ouvre ses portes tous les mercredis des semaines scolaires et pendant les vacances scolaires, excepté les vacances de Noël et trois semaines en été. Certaines journées peuvent être soumises à des conditions minimum d'inscription pour garantir leur ouverture.

Les enfants peuvent être inscrits sur la journée, la demi-journée avec ou sans repas.

Les goûters sont fournis par le centre ces jours-là.

Le centre de loisirs est ouvert de **7h30 à 18h30 les mercredis et de 8h à 18h30 pendant les vacances scolaires :**

Accueil du matin : de 7h30/8h à 9h30

Départ du soir : de 17h à 18h30.

Le midi : départ à 12h, retour de 13h à 14h.

Attention, des changements peuvent avoir lieu en raison de sorties ou de veillées. Cette information sera indiquée sur le programme envoyé aux familles à chaque période.

Le centre de loisirs ferme ses portes à 18h30. Les parents exceptionnellement en retard doivent impérativement prévenir l'équipe.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, les responsables sont habilités à prendre les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes (gendarmerie).

Les parents doivent notifier par écrit tout départ inhabituel de l'enfant. Seules les personnes mentionnées sur la fiche de renseignement sont habilitées à récupérer l'enfant. Si l'enfant doit partir seul, un écrit des parents sera aussi demandé.

Inscriptions :

Dossier administratif :

A l'inscription, les familles doivent remplir un dossier de renseignement unique pour la fréquentation des temps périscolaires et extrascolaire.

Ce dossier contient :

- une fiche de renseignement,
- une fiche sanitaire,
- la photocopie de la page de vaccination du carnet de santé,
- L'assurance extrascolaire
- le numéro d'allocataire CAF ou l'avis d'imposition en cours.

Nous ne pourrions accueillir des enfants dont le dossier ne serait pas complet.

De plus, il est demandé aux parents de compléter/mettre à jour les informations via le portail famille 3D ouest. Si les familles ne peuvent pas le faire, elles doivent prévenir l'équipe de direction.

Tout changement de situation et/ou de coordonnées doit nécessairement être transmis à l'équipe de direction du centre.

Réservations pour la cantine, l'accueil du soir, les mercredis et les vacances via le portail famille :
parents.logiciel-enfance.fr/murviellesmontpellier

Pour recevoir les identifiants et mots de passe pour le portail famille, contactez le centre de loisirs.

Attention, **les réservations pour les temps d'accueils se font au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante.** Après cette date, l'inscription à l'accueil n'est plus possible via le portail famille.

ATTENTION, votre enfant sera accueilli dans la limite des places disponibles en fonction de la réglementation en vigueur. Les inscriptions sont validées par ordre chronologique de dépôt de la demande.

En cas de non-réservation pour la cantine, une majoration du coût du repas à 10€ vous sera facturé à partir du quatrième oubli.

Condition d'annulation :

Pour les accueils périscolaires : via le portail famille si encore possible ou par SMS (06.43.53.29.74) ou par mail, le plus rapidement possible.

Pour les mercredis : l'annulation doit se faire **avant lundi à 18h30**.

Pour les vacances : L'annulation doit se faire **au minimum 48H avant**.

En cas d'absence pour raison médicale, il faut informer la direction le plus tôt possible et fournir un certificat médical.

En cas de non-respect de ce fonctionnement, les prestations seront facturées.

Sous conditions particulières, certaines situations peuvent être reconsidérées.

Tarification et mode de paiement :

Le tarif des prestations facturé aux familles est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Tarifs en annexe 1.

Une aide de la CAF est possible. Un mail est envoyé par celle-ci aux familles en bénéficiant courant janvier-février de chaque année. Dès réception de ce mail, les familles concernées doivent prévenir le centre de loisirs.

Pour tout renseignements supplémentaires, le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Cependant, la direction reste disponible également par téléphone portable, au 06 43 53 29 74.

Les paiements sont à effectuer avant le 30 de chaque mois.

Passé ce délai, une majoration de 10€ sur la prochaine facture sera automatiquement facturée sans aucune exception et la facture non réglée sera transmise automatiquement au trésor public. Vous n'aurez plus la possibilité de payer cette facture auprès du centre de loisirs.

Les factures peuvent être réglées par :

- Prélèvement
- Carte bleue en ligne (Pay fip)
- Chèque à l'ordre du trésor public (prévoir un délai d'encaissement)
- Espèces (attention à donner l'appoint)
- Chèques vacances
- CESU

Nous vous demandons d'être attentif à verser la somme exacte de la facture chaque mois.

Madame la Maire
Isabelle Touzard

-PARTIE A RENDRE-

Je soussigné(e), Responsable légal(e) de l'enfant
....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs
« les Pitchouns » et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature :